

suivante du Parlement. Le comité présente donc son deuxième rapport ainsi qu'il suit:

Le Parlement, n'ayant pas traité des pétitions de divorce lors de sa session spéciale tenue durant les années 1956 et 1957, le comité recommande que les pétitions qui ont été déposées et publiées lors de la dernière session du Parlement soient tenues pour conformes au Règlement du Sénat pour la présente session.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le présent rapport?

L'honorable M. Roebuck: Avec l'assentiment du Sénat, je propose que le rapport soit adopté dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

AUTORISATION DE RETIRER LES PÉTITIONS

L'honorable M. Roebuck: Heureusement, en certains cas, les parties intéressées décident de se réconcilier et demandent la permission de retirer leur pétition. Nous recommandons dans nos troisième et quatrième rapports que le retrait des pétitions qui y sont énumérées soit autorisé et que les taxes versées en vertu de l'article 140 du Règlement soient remboursées aux pétitionnaires, moins la somme de \$25 pour couvrir les frais encourus, y compris ceux d'impression et de traduction. Il arrive parfois qu'une demande de retrait soit faite parce que la pétition ayant traîné en longueur a périmé. Notre quatrième rapport traite d'une telle pétition qui avait été présentée en 1951.

(L'adjoint au greffier donne lecture des rapports séparément, et sur proposition de l'honorable M. Roebuck, avec l'assentiment du Sénat, lesdits rapports sont adoptés.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je propose qu'à la fin de la présente séance le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 15 janvier, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

SÉANCE DU COMITÉ DES DIVORCES

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, permettez-moi de rappeler aux membres du comité des divorces que le comité siègera mardi prochain, à 10 heures du matin.

LE PACIFIQUE-CANADIEN ET LES CHAUFFEURS DE LOCOMOTIVES DIESEL

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) m'a demandé hier de déposer au Sénat le rapport de la Commission de con-

ciliation qui a étudié le conflit entre le Pacifique-Canadien et la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives. Je dépose ledit rapport dès maintenant. J'en ai obtenu une quinzaine d'exemplaires que j'ai fait placer sur le Bureau. Tout sénateur qui en désire un exemplaire peut se le procurer du greffier.

COMITÉS PERMANENTS

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité de sélection qui a été présenté hier.

L'honorable M. Beaubien propose l'adoption du rapport.

—Qu'il me soit permis de faire observer que si quelque sénateur désire que soit modifiée la composition des comités où il a été nommé ou si l'un d'eux, ne faisant pas partie de certain comité, désire y siéger, il n'a qu'à me le faire savoir et sa demande sera agréée. L'effectif de la plupart des comités n'est pas complet.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents durant la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, afin d'enquêter et de faire rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; que le comité du Règlement soit autorisé à assigner des personnes et à ordonner la production de pièces et documents lorsque requis; et que le comité de la régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans que le Sénat lui confie de mandat spécial à cette fin, d'examiner toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ MIXTE DES TRAVAUX D'IMPRESSION

REPRÉSENTANTS DU SÉNAT

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose:

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes par un des greffiers présents au Bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Bradette, Bradley, Comeau, Davies, Euler, Isnor, McGrand, Nicol, Savoie, Smith (*Colombie-Britannique*), Stambaugh, Turgeon et Wood ont été constitués en comité chargé de la surveillance des travaux d'impression du Sénat au cours de la présente session et